



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AUDE

Commune de Cuxac d'Aude

Arrêté n°2024-260

Domaine : Libertés publiques et pouvoirs de police-Police municipale

Objet : Autorisation d'occupation de la voie publique pour la fête du vin nouveau

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CUXAC-d'AUDE,

Vu le code la voirie routière et en particulier ses articles L115-1 et suivants, L141-1 et suivants,

Vu les articles L2212-1, L2213-1 et suivants du CGCT,

Vu l'article L511-1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieure,

Considérant la demande effectuée par la cave coopérative de Cuxac d'Aude,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures afin de permettre le bon déroulement de la fête du vin nouveau le vendredi 18 octobre 2024,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Afin de limiter le risque d'accident, la circulation sera interrompue à partir du 18 octobre 2024 13h30 jusqu'au samedi 19 octobre 2024 02h00, rue de la Croix blanche à partir de la rue Bontemps jusqu'à la rue du Dr Ferroul. Etant entendu qu'à partir de 01h00, le niveau sonore de la manifestation devra être réduit.

ARTICLE 2 :

Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation réglementaire et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

ARTICLE 3 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale, Monsieur Le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vinassan, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CUXAC-d'AUDE, le 17 octobre 2024

Le Maire

Grégory DELFOUR

